



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 01/02/2022

## L'Etat soutient le plus grand projet de rénovation urbaine des Hauts-de-Seine, à Nanterre.

Le préfet, le maire de Nanterre, le président de l'ANRU et la directrice générale de l'ANRU ont visité les quartiers bénéficiant du projet de renouvellement urbain financé par l'ANRU, à hauteur de près de 100 millions d'euros. Il s'agit de la plus grosse opération de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine.

Le projet de renouvellement urbain de Nanterre, porté par l'Etablissement public territorial (EPT) Paris Ouest la Défense (POLD) et la ville de Nanterre, concerne trois quartiers:

- le quartier Parc Sud;
- le quartier Chemin de l'Île ;
- le quartier du Petit-Nanterre-Cité des Potagers.

Une première phase du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) signée en 2018 avait déjà permis de lancer des opérations, à hauteur de 11M€.

La nouvelle étape signée ce jour complète le **financement par l'Etat d'un projet de renouvellement urbain d'une ampleur sans précédent dans les Hauts-de-Seine**, porté par POLD et la ville de Nanterre.

La participation globale de l'ANRU pour le renouvellement urbain à Nanterre s'élève ainsi à près de 100 M€ et va permettre près de 341 M€ d'investissements, tous financeurs confondus, sur les quartiers.

La réalisation de ces différents projets contribuera à transformer de l'image de ces quartiers et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Une des ambitions majeures du projet portant sur le quartier Parc Sud est l'intervention sur le secteur emblématique des tours Aillaud, patrimoine remarquable du XXe siècle :

- Un programme innovant de travaux prévoit l'amélioration de la performance énergétique des immeubles et une réhabilitation ;
- la part de logements sociaux va passer de 95 % à 70%, grâce à des programmes de logements privés et de locaux d'activités, pour permettre notamment de retrouver une mixité sociale et fonctionnelle. Les logements sociaux démolis seront pour moitié reconstruits hors Nanterre;

Contact : Service départemental de la communication interministérielle 01.40.97.20.00 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr

- un dispositif innovant de « relogement choisi » est expérimenté par la Ville de Nanterre et ses partenaires, afin d'accompagner le relogement des ménages concernés.

Le projet du quartier Parc Sud permettra également la création d'un tiers-lieu/médiathèque et la requalification du groupe scolaire Jacques Decour, opérations menées par la ville de Nanterre.

Enfin, le quartier Parc Sud fera l'objet d'un projet d'agriculture urbaine soutenu à hauteur de 386 400€ de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » incluant la création d'une ferme urbaine et d'une champignonnière.

## Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

- Lancé en 2014, il porte sur 9 projets dans les Hauts-de-Seine, dans 7 communes.
- ➤ A Nanterre, une <u>1e phase de contractualisation</u> du projet NPNRU a été signée le 21 décembre 2018 pour un montant de concours financiers de 11 M€ (quartiers du Petit-Nanterre et du Parc Sud).
- ➤ Le nouvel avenant signé ce jour lance la <u>2<sup>e</sup> phase de cette opération</u>, avec le financement supplémentaire par l'ANRU d'opérations prévues sur les quartiers Chemins de l'Île et Parc Sud. Le montant complémentaire des concours financiers du NPNRU s'élève à 81,6M€.

Le Programme Investissement d'Avenir (PIA), action Ville Durable et Solidaire - Axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »

- ➤ Lancé en 2015 et porte à l'échelle nationale sur 19 projets pour 71M€ de subvention.
- ➤ Le projet d'innovation porté par la ville de Nanterre est financé à hauteur de 7,2M€. Il s'agit de l'un des plus ambitieux dans le cadre de ce programme.

La réalisation de ces différents projets contribuera à la transformation de l'image de ces quartiers, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à favoriser la mixité sociale.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle 01.40.97.20.00 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr